

Admission sur concours (avoir 17 ans à l'entrée en formation)

Concours : une épreuve écrite (tests psychotechniques) et une épreuve de culture générale. Sont dispensés de l'épreuve de culture générale :

- Titulaires d'un diplôme de niveau IV
- Titulaires d'un diplôme de niveau V dans le secteur sanitaire et social

suivie(s) d'**une épreuve orale.**

Durée formation : répartie sur 10 mois* **Lieu formation :** Valence **Validation :** contrôle continu

Le métier d'Auxiliaire de Puériculture :

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant. Elle dispense des soins en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière. Elle participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou en situation de risque d'exclusion. Son approche globale de l'enfant prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. Lieux d'exercices : établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, maternité, pédiatrie.

Programme de la formation :

8 compétences à acquérir :

- Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Etat clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Les soins à l'enfant
- Ergonomie
- Relation-Communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

Formation théorique : 595* heures à raison de 35 heures par semaine

Formation pratique : 840* heures à raison de 35 heures par semaine réparties en 6 stages de 4 semaines dans des secteurs d'activités hospitaliers, extra hospitaliers ou petite enfance.

(* sous réserve d'obligation de modifications attendues, redéfinies par le référentiel de formation Auxiliaire de Puériculture du 16 janvier 2006)

Parcours allégé de formation pour les élèves titulaires :

- du Baccalauréat SAPAT ou ASSP* (3 places)
- d'un diplôme passerelle* (DEAS - DEAMP - DEAVS - MCAD - DEAES) (3 places)
- d'une notification de jury VAE.

voir autres fiches sur le site.

Les + ESSE :

- Une école qui forme aux métiers de la santé et du social
- 98 % de réussite au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Un accompagnement individualisé par les équipes pédagogiques et administratives
- Des lieux de stages nombreux et variés
- Une école d'accès très facile par les transports en commun
- Des équipements modernes notamment pour les simulations de travaux pratiques
- Un Centre de Ressources Documentaires
- Connexion Wi-Fi dans tout l'établissement

ESSE Lyon :

Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@esse.fr

ESSE Valence :

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@esse.fr